

Décision Générale colonial

Décision n° 445 7 mai 1948

n° 445 7

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 mai 1948
Numéro JO n° 5 du 31/05/1948	Date du numéro 31 mai 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois, pour en jouir à Djibouti est accordé à l'écrivain interprète de 4 classe des cadres spéciaux de Madagascar, Rasoarahona (Ignace), en service aux bureaux des affaires économiques.